



PAGE 26

Formule 2 en 1 avec Ornella Audic et Laetitia Monnet

p4

ZOOM

Artisanat ligérien
Chiffres clés

p9

TERRITOIRE

ZFE et
Éco-défis

p22

ÉCLAIRAGE

Comment financer
votre formation ?



Entre PROS une histoire de CONFIANCE !

Depuis 70 ans, MAAF PRO est à vos côtés pour vous conseiller et vous accompagner dans votre vie professionnelle comme dans votre vie privée.



MAAF disponible pour vous



en agence

Prenez rendez-vous sur maaf.fr ou sur l'appli mobile MAAF et Moi



au téléphone

3015 Service & appel gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h.



sur votre espace client

Sur maaf.fr et l'appli mobile MAAF et Moi



ÉDITO



DEPUIS PLUSIEURS SEMAINES, L'ÉCONOMIE EST DE NOUVEAU PERTURBÉE

La guerre en Ukraine a bien-sûr des conséquences tout d'abord humaines dramatiques pour lesquelles nous ne pouvons rester indifférents.

Elle a également pour conséquence au niveau national, un contexte général inflationniste très impactant, déstabilisant, et anxiogène pour nos entreprises : hausse brutale des prix des carburants, des matières premières agricoles, des matériaux, difficultés d'approvisionnement... tel est notre quotidien.

Malgré cette nouvelle épreuve, nous nous devons malgré tout d'avancer pour maintenir et développer nos entreprises et apporter de nouvelles solutions.

Au travers de différents articles, dans ce nouveau numéro du journal, vous trouverez des pistes de réflexion pour vous adapter, améliorer votre compétitivité et innover : le Contrat Artisanat, partenariat entre la CMA et la Région Auvergne-Rhône-Alpes peut vous accompagner dans votre développement, ou pourquoi pas réfléchir aussi, pour certains d'entre nous, au développement à l'international.

Au fil des pages, les portraits d'entreprise, les entreprises figurant dans le guide « La route des Métiers d'Art en Loire », celles qui ont obtenu des récompenses au concours général agricole ou encore celles qui ont obtenu le titre de Maître-Artisan en 2021 démontrent bien que « L'Artisanat Made in Loire » (19 700 entreprises) est une véritable richesse économique pour notre département ligérien ... Collectivement soyons fiers de notre force !

Pascal Calamand,
Président de la CMA Loire

SOMMAIRE

5-7

ACTUALITÉS

4-11

ZOOM

8-10-24-26

PORTRAITS

Florence et Vincent Cornut
Lenaïc Peillon, Emmanuelle Fulcheron
et Yanis Hallouche
Sébastien Lassaïgne
Ornella Audic et Laetitia Monnet

9

TERRITOIRE

12-15

DOSSIER

L'international, une opportunité
de développement

16-19

INFORMATIONS RÉGION

20-21

FORMATIONS

22-23-25

ÉCLAIRAGE

Directeurs de la publication : Pascal Calamand, Président de la CMA Loire et Vincent Gaud, Président de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes

Rédacteurs en chef : Audrey Stimamiglio, Claire Martin-Thollot
Rédaction : Patrice Duchez, Danielle Chanet,
CMA Auvergne-Rhône-Alpes

Conception : *Le Magazine*

Photographies et Illustrations : CMA Auvergne-Rhône-Alpes

Impression : Imprimerie CHAMPAGNAC
Routage : CIFE-MKG

ISSN : 2780-3694 (version imprimée)

ISSN : 2780-7819 (version en ligne)

Numéro 18 - juin 2022

Tirage : 20 592 exemplaires

Édité par la CMA Auvergne-Rhône-Alpes

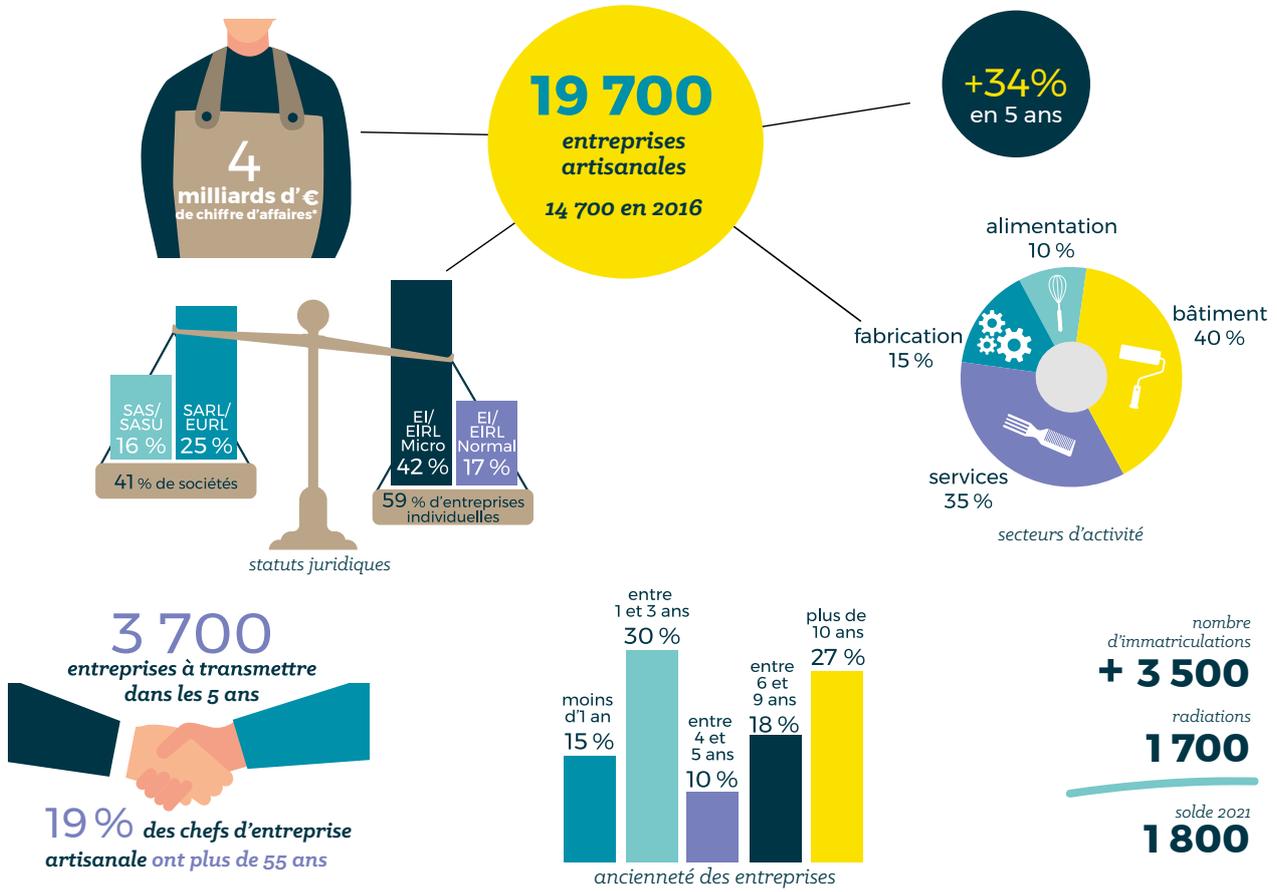
Siège : 10 rue Paul Montrochet - 69002 Lyon

Votre magazine Artisanat est désormais adressé sous enveloppe papier, suite à l'interdiction de l'utilisation du film plastique « Home Compost » pour l'expédition des imprimés dans le cadre de la loi AGEC, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

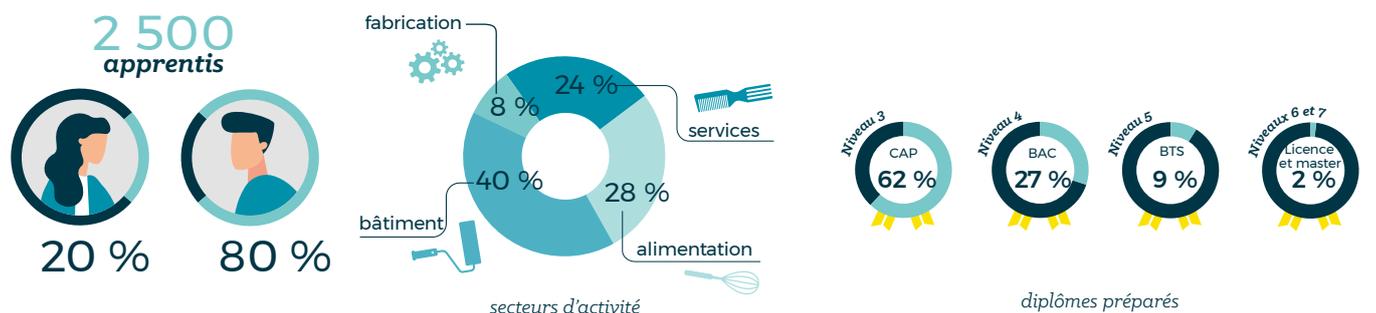
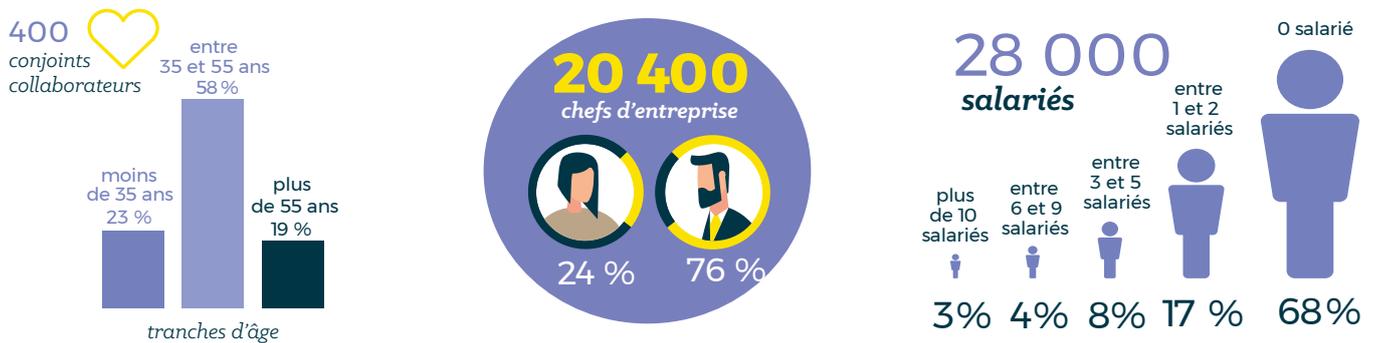




CHIFFRES CLÉS DE L'ARTISANAT LIGÉRIEN AU 1^{ER} JANVIER 2022



* Estimation non actualisée au 1^{er} janvier 2022





CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE : moisson de médailles pour des entreprises artisanales ligériennes

Depuis sa création en 1870, le Concours Général Agricole récompense et valorise les meilleurs produits du terroir français en décernant chaque année, des médailles d'or, d'argent ou de bronze. Et l'Artisanat Made in Loire se distingue pour ce palmarès 2022 avec plusieurs entreprises artisanales ligériennes médaillées pour leurs produits :

- ▷ **Liqueurs** : Maison Forissier à Bonson
- ▷ **Bières** : Brasserie de la Loire à St-Just-St-Rambert
- ▷ **Charcuteries** : Salaison du Forez Chazal à Trelins et Salaisons du Mont Pilat à La Terrasse-sur-Dorlay
- ▷ **Jus de fruits et nectars** : Bissardon Jus de Fruits à St Paul-en-Jarez

Félicitations aux médaillés !

- ▷ [Retrouvez tous les médaillés et leur palmarès par produits sur \[www.palmares.concours-general-agricole.fr/produits\]\(http://www.palmares.concours-general-agricole.fr/produits\)](http://www.palmares.concours-general-agricole.fr/produits)



Sortie du guide « la route des métiers d'art en Loire » : à chacun ses découvertes

C'est dans un contexte de retour à une vie touristique normale que la CMA de la Loire a édité une nouvelle version du guide « La Route des Métiers d'Art en Loire ». Les ateliers d'art de la Loire, les boutiques collectives, les ateliers-musées et musées ont répondu présents sur tout le territoire de la Loire. Les partenaires également : La Région Auvergne-Rhône-Alpes, Le Département de la Loire, l'agence Loire-Tourisme, le Crédit Agricole Loire-Haute-Loire et la Télévision locale, TL7. Ce guide, réalisé par l'agence « 32 décembre », se présente sous un format paysage avec plus de 70 ateliers répartis selon les destinations touristiques du département : Pilat, St-Étienne-hors-cadre, Forez et Roannais. À chacun de se faire son propre voyage de découvertes. En allant à la rencontre de ces artisans d'art et artistes, vous serez émerveillés par leur sens de la création et leur maîtrise technique pour la restauration d'objets du patrimoine. Le Guide « papier » est disponible auprès des ateliers, mais aussi des professionnels du tourisme.



- ▷ [Scannez le code QR pour la version numérique du guide. Avec ses liens actifs, vous accédez aux ateliers d'art de votre choix. Disponible aussi sur : \[cma-loire.fr/gerer/promotion-des-metiers-dart\]\(http://cma-loire.fr/gerer/promotion-des-metiers-dart\)](http://cma-loire.fr/gerer/promotion-des-metiers-dart)

Avec la FFB de la Loire et l'IMSÉ : coût 0 pour l'établissement de vos contrats d'apprentissage

La CMA Loire a signé avec la FFB Loire d'une part, et l'IMSÉ d'autre part, une convention de partenariat qui vous permet de bénéficier d'une prise en charge définitive par la Fédération Française du Bâtiment (FFB) ou par l'Institut des Métiers de Saint-Étienne (IMSÉ), du coût de l'établissement de votre contrat d'apprentissage. Rappelons que la compétence ancienne du réseau CMA en matière d'apprentissage lui permet, avec ses conseillers apprentissage, de préparer votre contrat d'apprentissage

tout en lui garantissant sa conformité par rapport au droit du travail, et même si son enregistrement est désormais assuré par les OPCO (OPérateurs de COmpétences). Si vous êtes adhérents à la FFB, vous devrez joindre une attestation d'adhésion à votre demande de contrat.

- ▷ **Contact** : apprentissage.loire@cma-auvergnerrhonealpes.fr



FACTURATION ÉLECTRONIQUE

La facturation en format électronique est obligatoire pour les entreprises depuis le 1^{er} janvier 2020 pour les factures à destination du secteur public. Entre le 1^{er} juillet 2024 pour les plus grandes et le 1^{er} janvier 2026 pour les plus petites, la généralisation de la facturation électronique s'appliquera pour toutes les entreprises assujetties à la TVA.



travers cette mesure annoncée de longue date, l'État vise plusieurs objectifs et notamment

la simplification de la vie des entreprises et le renforcement de leur compétitivité grâce à l'allègement de la charge administrative, à la diminution des délais de paiement et aux gains de productivité résultants de la dématérialisation. Mais il s'agit également à terme de simplifier leurs obligations déclaratives en matière de TVA grâce à un préremplissage des déclarations et d'améliorer la détection de la fraude au bénéfice des opérateurs économiques de bonne foi.

LE CHOIX ENTRE LES DIFFÉRENTES PLATEFORMES

L'État prévoit que, pour s'acquitter de leurs obligations, les entreprises auront le choix de recourir soit :

- à une plateforme de dématérialisation partenaire

de l'administration ;

- directement au portail public de facturation qui s'appuiera sur la plateforme Chorus Pro qui assure déjà l'échange dématérialisé des factures du secteur public.

Afin de garantir la sécurité des échanges, les opérateurs de la plateforme de dématérialisation partenaire devront préalablement être immatriculés auprès de l'administration, et ce pour une durée de trois ans renouvelables. Seules ces plateformes immatriculées et le portail public de facturation pourront transmettre les factures à leurs destinataires et les données de factures ou de transactions à l'administration fiscale.

LE RÔLE DES PLATEFORMES DE DÉMATÉRIALISATION ET DU PORTAIL PUBLIC

Une plateforme de dématérialisation est un prestataire de services qui

aura pour rôle de transmettre la facture sous format dématérialisé du fournisseur vers le client et d'extraire certaines données de ces factures pour les transmettre à l'administration fiscale (par exemple, l'identification du fournisseur et du client, le montant hors taxe de l'opération, le montant de la TVA due, etc.). Elle aura la possibilité de transformer la forme de la facture établie par le fournisseur pour la convertir dans un format qui convienne au client. Le portail public de facturation est quant à lui un opérateur public qui offrira également un système d'échange de factures et concentrera les données de facturation et de transmission pour l'administration.

UN DÉPLOIEMENT PROGRESSIF

Le dispositif de généralisation de la facturation électronique sera déployé progressivement entre 2024 et 2026. Les obligations de facturation électronique seront imposées à compter du :

- 1^{er} juillet 2024 en réception à l'ensemble des assujettis
- 1^{er} juillet 2024 en transmission aux grandes entreprises
- 1^{er} janvier 2025 aux entreprises de taille intermédiaire
- 1^{er} janvier 2026 aux petites et moyennes entreprises et microentreprises

► **Pour plus d'information, contactez votre CMA.**



DEVENIR MAÎTRE ARTISAN

Vous souhaitez obtenir la qualité d'artisan ou le titre de maître artisan ?



La qualité d'artisan est réservée aux personnes physiques ou aux dirigeants de société justifiant soit d'un diplôme de niveau V (CAP, BEP ou titre équivalent) ou d'un titre homologué dans le métier exercé également de niveau V, soit d'une expérience professionnelle dans le métier d'au moins 3 ans.



Le titre de maître artisan est attribué soit par le Président de la CMA du département, soit par la commission régionale des qualifications :

- à condition d'être titulaire du brevet de maîtrise dans le métier exercé ou un métier connexe et de justifier de 2 années de pratique professionnelle,
- ou d'être immatriculé au Répertoire des Métiers depuis au moins 10 ans dans le métier et de pouvoir justifier d'un savoir-faire reconnu au titre de la promotion de l'Artisanat ou de sa participation aux actions de formation (ex. apprentis).

Ils ont obtenus leur titre en 2021

Hervé Crapanne, électricien (Roanne)

Julien Lachat, plâtrier (Saint-Nizier-de-Fornas)

Julien Taboury, confiseur (Bourg-Argental)

Régis Rauber, Menuiserie, agencement (Roanne)

Hervé Poyet, plombier, chauffagiste, zingueur (Briennon)

Catherine Bernaud, coiffeuse (Rive-de-Gier)

Frédéric Paillet, coiffeur (Rive-de-Gier)

Retraite : comment m'y retrouver ?

Faites le point avec un expert pour vous accompagner dans vos projets de vie

- 5 minutes pour prendre rendez-vous
- 1 heure pour un bilan personnalisé
- 1 vie à être couvert

- À quel âge pourrez-vous prendre votre retraite ?
- Quels seraient les droits de votre conjoint survivant ?
- Quel sera le revenu annuel que vous percevrez à la retraite ?
- Quels seraient les impacts financiers sur vos revenus personnels et sur votre entreprise en cas d'interruption d'activité ?

Ne tardez plus, réservez votre bilan dès maintenant

AG2R LA MONDIALE

près de chez vous drlyon@ag2rlamondiale.fr



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain



PÂTISSERIE CORNUT : ÉPICURE SERAIT RAVI !



La pâtisserie Cornut et le temps sont indissociables : ici on le prend pour bien façonner ses produits et depuis 1960, on le traverse quand la 2^e génération a pris la relève en 1997, avec Vincent et Florence Cornut. À Paris, Brest ? Non ! À Roche-la-Molière. Recette d'une longévité.

« On ne peut pas acheter le bonheur. On peut cependant acheter du chocolat et c'est presque pareil. » La maxime trône en bonne place dans la boutique. Une annonce prometteuse ? Pas uniquement.

DU FAIT MAISON À TRÈS HAUTE TENEUR, TU FERAS !

C'est du quasi 100 % si l'on exclut quelques confiseries. De la gamme de chocolats fortement développée par Vincent et Florence, aux glaces qui s'ouvrent à de nouveaux parfums

en passant par les sorbets travaillés avec des pulpes de fruits faites maison, et des guimauves jusqu'aux viennoiseries et pâtisseries, le « Made in Loire in Roche-La-Molière » a de quoi titiller les papilles. Quand Florence Cornut dit : « On retrouve le goût des gâteaux de notre enfance », même l'ambiance olfactive des lieux vous ramène à votre madeleine de Proust, à l'odeur d'une brioche en train de cuire et qui aura levé le temps nécessaire. « oui, il faut du temps pour fabriquer » confie Vincent qui rajoute « c'est pour cette raison que l'on ne peut pas fabriquer en trop grosses quantités pour le lendemain, quitte à ne pas pouvoir fournir une demande importante de dernière minute. »

AUX ÉVOLUTIONS DE CONSOMMATIONS, TU T'ADAPTERAS !

Une demande qui évolue en matière de goût ou d'aspirations comme l'explique Florence : « on remarque que la clientèle se repose les bonnes questions ; elle est plus sensible au consommé local, à la qualité et

l'origine des produits et au non-gaspillage. C'est d'autant plus vrai lorsque l'on a des enfants avec la tranche d'âge des trentenaires et quarantenaires que l'on voit davantage en magasin. »

Elle poursuit : « l'alcool par exemple entre beaucoup moins dans nos fabrications, nous ne travaillons pas la pâte à sucre et on s'approvisionne auprès de producteurs locaux pour des produits saisonniers et le lait. » Et en matière d'approvisionnements, Vincent en connaît un rayon. Il est membre de l'ASPAR, groupement d'achat pour les pâtisseries et il assure la livraison de ses adhérents sur le Stéphanois. Une implication professionnelle qui se traduit aussi auprès de la jeunesse.

AU MÉTIER, TU FORMERAS ET TE FORMERAS !

Convaincu par l'apprentissage qu'il formule ainsi : « Si l'on ne forme plus, le métier disparaît », le chef d'entreprise met la théorie en pratique. Lui qui a fait « ses classes » au Nelson à St-Étienne et obtenu son CAP pâtissier chocolatier, glacier, il forme cette année encore 2 apprentis comme l'ont toujours fait ses parents avant lui, Henri et Lucienne. Formation pour le futur, mais aussi pour le présent avec l'école de pâtisserie d'Yssingaux, le centre Féminin d'Étude de la pâtisserie ou la CMA, quelques lieux de formations fréquentés par Florence Cornut qui met ensuite en pratique avec ses décorations de vitrine ou l'étiquetage. Étiquetage des brioches par exemple qui sortent maintenant du four. Oui assurément, Épicure serait ravi ici.

▷ **Pâtisserie Vincent Cornut**
12 bis rue Sadi Carnot
42230 Roche-la-Molière



Saint-Étienne Métropole

LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE) S'APPLIQUE DEPUIS LE 31 JANVIER 2022

Située dans un triangle autoroutier délimité par la D201 à l'Ouest, la N88 au Sud et l'A72 à l'Est, la ZFE vise à limiter la pollution en interdisant l'accès de certains axes aux véhicules les plus polluants. Sont concernés les poids-lourds et les véhicules utilitaires légers (fourgons et fourgonnettes) les plus anciens.

L'ACCÈS À LA ZFE EST RÉGLEMENTÉ 365 JOURS/AN ET 24H/24

- Indispensable pour circuler, vous devez apposer sur le pare-brise de votre véhicule la vignette Crit'Air qui s'obtient sur le site certificat-air.gouv.fr
- Depuis le 31 janvier 2022, les PL non classés (transport de marchandises mis en circulation avant le 1.10.2001) et les VUL non classés (mis en circulation avant le 1.10.1997) ne peuvent plus circuler dans cette zone.

- À partir du 1er janvier 2025, l'interdiction de circulation sera étendue aux PL et VUL ayant une vignette Crit'air 4 et 5.
- À partir du 1er janvier 2027, l'interdiction de circulation sera étendue aux PL et VUL ayant une vignette Crit'air 3.

SENSIBILISATION ET INFORMATION DES PROFESSIONNELS SUR LA ZFE : VOTRE CMA MOBILISÉE

- Dans le prolongement de la réunion du 29 mars dernier et toujours en partenariat avec SEM et d'autres acteurs, la CMA organisera à nouveau une manifestation pour permettre à tout artisan d'obtenir des réponses pratiques en lien avec la ZFE : type de véhicule le plus adapté à son activité et coût, aides possibles de SÉM et de l'ADEME... avec la possibilité de voir les véhicules.

- Un guide pour les professionnels sur la ZFE de SÉM est à votre disposition à l'accueil de la CMA Loire-St-Étienne.



Soutenu par



Entreprises de Loire Forez Agglo

CE TERRITOIRE S'ENGAGE DANS L'ACTION ÉCO-DÉFIS DE LA CMA



Loire-Forez Agglo a conventionné avec la CMA pour mettre en avant les artisans de son territoire qui s'engagent sur des actions concrètes en faveur de l'environnement.

ENTREPRISES DE LOIRE-FOREZ, POURQUOI ADHÉRER À ÉCO-DÉFIS ?

Essaimer les bonnes pratiques déclenche une dynamique vertueuse !

- Vous valorisez vos démarches en faveur de l'environnement auprès de vos clients et partenaires.
- Vous bénéficiez de conseils personnalisés pour améliorer vos pratiques.
- Vous profitez d'une communication gratuite dans le cadre de cette opération.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Cette nouvelle action clé en main des Chambres de Métiers propose 44 éco-défis,

dans 6 thématiques : déchets, produits, mobilité, énergie, eau, enjeu sociétal et chaque défi vaut entre 1 et 3 étoiles.

- 1 Je choisis au moins 3 éco-défis à relever (dans au moins 2 thématiques différentes), pour un total de 4 étoiles minimum.
- 2 Je les mets en place grâce à l'accompagnement de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et du territoire.
- 3 Au bout de 3-4 mois, je prouve que les défis ont été relevés et les résultats sont étudiés par un comité d'attribution.
- 4 Mon entreprise est labellisée et valorisée lors d'un événement de promotion des lauréats. Un kit de communication me permet de valoriser mon engagement auprès de mes clients et partenaires.

- 5 Je relève de nouveaux défis pour augmenter mon niveau.

Votre entreprise est domiciliée sur Loire-Forez et vous êtes intéressé-e par cette labellisation ?

Votre contact : **Béatrice Chalendard**
04 26 03 06 56
beatrice.chalendard@cma-auvergnhonealpes.fr

Soutenu par





LE DAHLIA NOIR

CRÉATEUR D'AMBIANCES FLORALES

Créé par Lenaïc Peillon en 2021, le Dahlia noir a quitté ses quelques m² d'atelier de fabrication sur la commune de Longes pour s'enraciner à St-Chamond depuis mars 2022. Un choix fait avec les 2 nouveaux co-gérants Emmanuelle Fulcheron et Yanis Hallouche, pour favoriser l'éclosion de la jeune pousse.



© Alix Charvin

l'équipe d'aujourd'hui : les 3 associés se connaissent pour avoir travaillé ensemble. Avant son installation, Lenaïc Peillon était salarié chez une fleuriste de Rive-de-Gier, ainsi qu'Emmanuelle Fulcheron à la suite d'une reconversion professionnelle après 20 années dans le secteur médical. Yanis Hallouche travaillait quant à lui pour Lenaïc en 2021. « Chacun s'investit dans son domaine de compétence et entre nous, tout se fait naturellement, car on a les mêmes idées » précise Emmanuelle Fulcheron.

« IL FAUT DE L'AUDACE, ÊTRE TÊMÉRAIRE ET BEAUCOUP DE TRAVAIL »

Et d'investissement il est bien question. Dans le travail pour garantir une liberté créative et, de façon plus prosaïque, dans les travaux pour l'ouverture. Des dépenses subventionnées pour partie par la région Auvergne-Rhône-Alpes suite à un montage de dossier par la CMA, ont en effet été nécessaires pour l'ouverture, à hauteur d'environ 40 000 €. Emmanuelle Fulcheron résume ainsi en quelques mots : « Il faut de l'audace, être téméraire et beaucoup de travail tout en gardant les pieds sur terre. »

Dans la terre pourrait-on rajouter pour que la jeune pousse Le dahlia noir s'enracine sur un terreau qui lui semble fertile comme en témoigne déjà l'embauche de 4 salariés et le projet de 2 nouvelles prochainement.

Le Dahlia noir ne tire pas son nom d'une affaire sordide des années 40 aux États-Unis. Mais c'est plus naturellement l'évocation d'une activité. Celle de fleuriste ? Réponse avec Lenaïc Peillon qui revient sur 2021, l'année où il venait de semer : « À Longes, je créais et je fabriquais des bijoux floraux, des décors muraux, des boutonnières, des peignes et couronnes pour les mariages ou des occasions spéciales et je les vendais sur mon site marchand, une marketplace et les réseaux sociaux. » Et il rajoute : « Même si je donnais des cours d'art floral, il manquait le contact de la vente dans une vraie boutique, avec du passage. »

« AVEC LE DAHLIA NOIR, ON CRÉE UN UNIVERS »

Aujourd'hui, en plus d'être en ligne, les créations à base de fleurs naturelles stabilisées et séchées sont en bonne place dans la boutique

couramaude et côtoient des objets pour la décoration intérieure auxquels s'ajoute l'offre plus habituelle d'un magasin de fleurs. Emmanuelle Fulcheron explique : « L'identité de l'entreprise est à rechercher dans notre domaine de prédilection, la création d'ambiances florales qui permet de mettre en scène histoires et personnages pour susciter de l'intérêt et de l'émotion. Avec le Dahlia noir, on crée un univers. »

Et en matière d'ambiance florale, le Dahlia noir apporte aussi son savoir-faire pour des séances de shooting sur modèles ou pour des événements professionnels. Un savoir-faire couronné par le prix de la meilleure scénographie végétale et florale au dernier salon FlorEvent à Lyon et attribué à Lenaïc Peillon.

« CHACUN S'INVESTIT DANS SON DOMAINE DE COMPÉTENCE »

Cette complémentarité dans les activités, on l'observe également dans

▷ [Le Dahlia noir](#)
19 rue Gambetta
42400 St-Chamond



MARCHÉS PUBLICS : UN POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

Un guide pratique pour les TPE/PME a été publié par le ministère de l'Économie, en collaboration avec le réseau des CMA, afin de les aider à mieux répondre à la commande publique. Une occasion réelle pour booster l'entreprise.

Les TPE/PME ont de nombreux avantages à faire valoir, tant sur le plan de la performance environnementale et sociale, que sur celui de l'innovation ou de la qualité de service proposé. Mais elles ne savent pas toujours comment les valoriser lorsqu'elles répondent à un marché. Rempoter un marché public apporte à la fois de la perspective et des références : c'est aussi la certitude d'être payé pour un contrat qui peut s'étendre sur plusieurs mois voire plusieurs années. C'est acquérir une expérience auprès d'un client reconnu qui peut ensuite être valorisée. Et ce, alors que de nombreuses mesures de simplification des démarches administratives pour candidater aux marchés publics ont été prises afin d'en faciliter l'accès aux TPE/PME.

DES CONSEILS PRATIQUES

Le guide « Se développer grâce aux marchés publics » donne de précieux conseils aux entreprises pour se déployer en valorisant leurs atouts. Parmi eux, la compétitivité, la qualité de l'offre, de leurs innovations ou encore le respect de critères de responsabilité environnementale et sociale. Très détaillé, ce guide s'accompagne de nombreux témoignages et références. Il a notamment été élaboré



en collaboration avec les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA), qui accompagnent au quotidien les entreprises artisanales.

UNE STRATÉGIE DÉDIÉE

Se développer grâce à la commande publique passe par la mise en place d'une stratégie précise. Il s'agit d'organiser la prise de contact avec des clients publics potentiels pour se faire connaître, la veille sur les appels d'offres, et de personnaliser le plus possible les réponses en fonction des critères définis par les acheteurs. Il est conseillé de mettre en place dans l'entreprise une veille sur les

marchés à venir pour les identifier. Il faut prendre le temps d'analyser dans le détail les critères des appels d'offres et de chercher le plus possible la manière d'organiser la réponse aux différents points du cahier des charges. Ce qui implique de bien sélectionner les appels d'offres, en fonction des atouts de l'entreprise.

Votre CMA propose des formations adaptées pour mieux répondre à ces marchés.

▷ [Le guide pratique est à télécharger sur le site \[cma-auvergnerhonealpes.fr\]\(http://cma-auvergnerhonealpes.fr\)](#)

L'INTERNATIONAL UNE OPPORTUNITÉ DE DÉVELOPPEMENT

L'action à l'international, prérogative historique des CMA, a pour ambition d'accompagner les entreprises artisanales dans leur développement à l'export, de favoriser les échanges et le partage de savoir-faire entre artisans français et étrangers et d'améliorer l'expérience des apprentis.

La CMA Auvergne-Rhône-Alpes met à disposition des acteurs de l'artisanat une offre complète de services d'accompagnement à l'international. Elle s'articule autour de projets structurants, innovants et ayant un impact avéré à travers trois grands thèmes : l'exportation et les échanges internationaux, la coopération internationale et la coopération transfrontalière ou européenne. Revue de détail !

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES À L'EXPORT

Les entreprises artisanales représentent 30 % des exportateurs français pour un chiffre d'affaires export supérieur à 20,1 milliards d'euros. S'il est vrai que les

entreprises artisanales ont de nombreux atouts en termes de savoir-faire rares et auréolés de la « marque France », il n'en reste pas moins que nombre d'entre elles hésitent à franchir le pas.

« Afin d'aider les artisans à se lancer dans un projet de développement à l'export, la CMA Auvergne-Rhône-



Alpes déploie deux actions phares dans le cadre du Contrat Artisanat en partenariat avec la Région qui octroie des financements spécifiques pour les artisans », précise Laura Gasparoux, cheffe de projet développement commercial Europe & International.

PRIMO EXPORT

« Primo Export » est proposé aux artisans qui envisagent de se développer à l'export. « Cette action a pour but de les former à la prospection, aux techniques de l'export, de les familiariser avec

les procédures (douanes, transports, moyens de paiement, etc.) et de les informer sur la culture du pays ciblé. » Autant d'informations qui devront être intégrées dans la stratégie de l'entreprise en vue de son développement. « Un consultant expert aide ensuite l'artisan à préparer son projet export en fonction de ses besoins. Dans le cadre du Contrat Artisanat, les entreprises ayant bénéficié de « Primo Export » peuvent prétendre à une subvention de la Région de 40 % de certaines dépenses pour prospecter à l'international, participer à un salon à l'étranger ou à une mission de prospection collective. Cette subvention peut être complétée par le chèque relance Export, relance octroyée par l'État », souligne Laura Gasparoux.

MISSIONS DE PROSPECTION

« La deuxième action proposée par la CMA Auvergne-Rhône-Alpes est en lien avec son appartenance à la Team France Export. C'est un dispositif public d'accompagnement des entreprises à l'international, structuré autour de Business France, des Régions, des CMA, des CCI et de Bpifrance, mais également des conseillers du commerce extérieur, les douanes, des organisations patronales (CPME, MEDEF) et des consultants privés (OSCI) », explique la référente de la CMA. « Ceci nous donne la possibilité de monter des missions de prospection collectives. Ainsi, en mars dernier, en partenariat avec la CPME, nous avons accompagné des entreprises dans une mission de prospection aux Émirats arabes unis dans les secteurs de l'habitat, de la décoration et de l'alimentaire. Ces artisans avaient en amont bénéficié de Primo Export. Lors de ces opérations collectives, notre rôle est de les préparer et de coordonner l'organisation de rendez-vous avec des prospects ciblés. En 2021,

une quarantaine d'entreprises, de tous secteurs, ont bénéficié de l'accompagnement de la CMA à l'international. »

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL

Autre axe de l'action à l'international, la coopération au développement qui propose des actions de compagnonnage artisanal aux pays en cours de développement. « Dans ces pays, nous intervenons à la demande des autorités locales dans le cadre d'un projet de développement socio-économique », explique Francis Boulamoy, chef de projets internationaux. « Notre rôle consiste notamment à identifier un besoin de formation dans une filière et à organiser des formations professionnelles dispensées par les artisans de la région. »

COMPAGNONNAGE CONSULAIRE EN CÔTE D'IVOIRE

Dans le cadre d'une coopération tissée en 2018 entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Région du Bélier en Côte d'Ivoire, la CMA Auvergne-Rhône-Alpes s'est vu confier par la Région une mission de compagnonnage consulaire basé sur des échanges de savoir-faire. « Il s'agit de diversifier l'économie de la région du Bélier. En partenariat avec la Chambre de Métiers locale et son centre de formation, ont été développées les filières manioc et maraîchage, en renforçant les compétences locales des entreprises de façon à amorcer un modèle économique viable. Nous travaillons aussi sur le projet nommé Système Bélier Métiers d'Art qui concerne la filière du textile », ajoute Francis Boulamoy. « Des artisans français dispensent des formations aux artisans locaux afin de résoudre un problème de fixation des teintures. »





CHIFFRES-CLÉS

Archipelago Mangue

100 chefs d'entreprises
locales sensibilisés à la
formation et à l'apprentissage

35 formateurs locaux
formés

480 jeunes formés

600 bénéficiaires
directs (jeunes, femmes,
migrants de retour, PME,
centres de formation...)

Projets cofinancés par
l'Union européenne



Ce type d'actions est dupliqué par exemple en République du Congo, où nous réalisons une étude préalable à la mise en place d'un centre de ressources professionnel destiné aux artisans des métiers du bois. »

PROJET ARCHIPELAGO MANGUE AU BURKINA FASO

À la demande du gouvernement burkinabé, la CMA Auvergne-Rhône-Alpes s'est engagée en 2019 en tant que chef de file au sein d'un consortium composé des chambres consulaires nationales et de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso dans le projet Archipelago Mangue. « L'objectif était de structurer la filière mangue du pays en favorisant le développement des compétences pour une meilleure employabilité des jeunes, des femmes et des migrants de retour dans leur pays grâce à des modules de formation en alternance. Il s'agissait aussi de promouvoir l'entrepreneuriat auprès des jeunes et des femmes », précise Francis Boulamoy. Ce partenariat franco-burkinabé permet de tisser des relations d'affaires entre les deux

pays et de renforcer les offres des Chambres avec de nouveaux services innovants.

COOPÉRATION EUROPÉENNE

La CMA Auvergne-Rhône-Alpes participe aussi à des projets de collaboration, cofinancés par l'Union européenne. « L'objectif de ces projets est de développer de nouveaux services, méthodes ou outils directement opérationnels pour le secteur de l'artisanat », explique Sara Botti, chargée de mission Europe. « À travers des échanges de bonnes pratiques avec nos partenaires européens, il s'agit d'expérimenter des solutions innovantes, de les adapter aux entreprises françaises afin de favoriser leur montée en compétences. » Parmi les projets de coopération citons :

TRAPP : ce projet d'innovation vise à faciliter, sécuriser et promouvoir les mobilités longues de formation professionnelle dans l'apprentissage et le post-

apprentissage en identifiant les obstacles. Quatre axes de travail ont été étudiés : le cadre juridique (quelles modalités juridiques doivent précéder l'organisation d'une mobilité longue) ; les ressources humaines (comment les maintenir dans l'entreprise pendant la mobilité) ; le cadre pédagogique (comment garantir la continuité du parcours pédagogique en différents lieux de formation) ; et enfin l'évaluation/la certification (comment valoriser la mobilité dans le parcours pédagogique de l'apprenti). Ce travail a abouti à la création de guides et d'outils disponibles en ligne destinés aux organismes de formation qui souhaitent favoriser la mobilité des apprentis.

MADAME : ce projet collaboratif expérimental a pour but d'accélérer l'accès des femmes aux métiers de l'agro-artisanat en zone rurale. Il a donné lieu à une étude pour comprendre les facteurs déterminants et les freins à la mixité professionnelle. Elle a été suivie

par l'expérimentation de solutions innovantes sur les territoires ruraux et notamment la mise en place de formations pour des enseignants du secondaire afin de mieux connaître les métiers de l'artisanat. De même, une action d'information a été menée dans les écoles maternelles et primaires pour parler de ces métiers de manière non genrée.

ESTEEM : dans le prolongement du projet Madame, l'objectif est de promouvoir l'entrepreneuriat féminin en développant des méthodologies innovantes d'accompagnement à la création d'entreprises artisanales. La mixité des emplois, l'égalité professionnelle femme-homme et l'entrepreneuriat féminin sont des enjeux prioritaires pour l'artisanat. Ce projet a donné lieu à une étude sociologique et psychologique de la création d'entreprise, à la conception et à l'expérimentation de modules innovants autour du leadership féminin et de l'acquisition de compétences spécifiques.

ACCESS-3DP : ce projet collaboratif est destiné à renforcer la compétitivité des entreprises artisanales en permettant aux artisans de s'approprier l'impression 3D. Une étude comparative des programmes de formation en impression 3D en Europe a permis d'identifier les besoins pour les entreprises artisanales et de concevoir un cours de formation sur une plateforme MOOC (Massive Open On-line Course) sur les techniques d'impression 3D.

Parce que l'artisanat est une réalité économique qui dépasse les frontières, la mobilisation d'expertises sur des thématiques variées permet à notre réseau de concevoir et de mettre en œuvre des actions et des projets structurants, innovants afin de promouvoir le modèle économique de l'artisanat, la transmission de savoir-faire et l'accompagnement des petites et moyennes entreprises en France, en Europe et dans le monde.

Favoriser la mobilité grâce à Erasmus +

L'ouverture à l'international passe aussi par la possibilité donnée aux apprentis d'améliorer leur expérience à l'étranger et aux artisans d'échanger leur savoir-faire. La CMA Auvergne-Rhône-Alpes a missionné le consortium « EASY EUROPE in AURA » pour organiser la mobilité des apprentis des 18 établissements de formation professionnelle de la région mais aussi celle des formateurs et des maîtres d'apprentissage.

« L'objectif est de leur permettre de développer leurs compétences professionnelles et techniques, interculturelles et linguistiques par l'intermédiaire de stages dans des entreprises à l'étranger », précise Anne Deneffe, chargée de mission formation et des projets Erasmus de la CMA. « Le programme

Erasmus + permet à des jeunes de réaliser des stages en entreprise ou en centre de formation pendant leur parcours de formation initiale ou après l'obtention de leur diplôme. Les CFA de la région ont ainsi organisé des stages de 15 jours dans de nombreux centres de formation en Europe. Des apprentis en BP boulanger, en BTM pâtissier et en BP cuisine de l'EFMA de Bourgoin-Jallieu ont ainsi pu participer au Festival de la gastronomie française en Chine, à Wujiang. D'autres sont partis découvrir les pratiques professionnelles de la restauration en Irlande. Des apprentis en coiffure partiront en Slovaquie, de futurs bouchers iront en Belgique, etc. Les entreprises françaises qui forment les apprentis adhèrent à ces projets de mobilité car elles en tirent des

bénéfices en termes de motivation, savoir-être, adaptabilité et maturité des jeunes, mais aussi d'un point de vue technique », tient à souligner Anne Deneffe. La CMA gère également l'accueil d'apprentis étrangers venus se former en France.

Les formateurs et maîtres d'apprentissage peuvent également se former à de nouvelles techniques ou en langues étrangères, enseigner à l'étranger et étudier les pratiques locales de formation lors d'échanges entre établissements. La durée des stages est dans ce cas d'une semaine à 60 jours.

En Auvergne-Rhône-Alpes, 200 apprentis, jeunes diplômés et formateurs participent, en 2022, à des projets de mobilité. Ils sont 2 000 à l'échelle du réseau CMA France.



CONTRAT ARTISANAT

Le Contrat Artisanat, fruit du partenariat entre la CMA et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, propose aux artisans une offre d'accompagnement et de conseil destinée à favoriser le développement et la compétitivité de leur entreprise.

Les différentes actions du Contrat Artisanat sont définies à partir d'un diagnostic global de l'entreprise. Le dirigeant, avec l'aide du conseiller de la CMA, détermine et choisit un accompagnement à la carte ajusté au regard de son besoin dans huit domaines spécifiques.

DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

Vous souhaitez développer le chiffre d'affaires de votre entreprise ainsi que votre portefeuille clients ? L'action Développement commercial vous aide à avoir une meilleure connaissance du marché, à affiner votre stratégie de communication, à maîtriser les outils et à optimiser votre point de vente.

REPRISE D'ENTREPRISE

Vous avez un projet de reprise d'entreprise ? Cette action pose les bases de votre projet et permet de vous accompagner jusqu'à la rencontre avec le cédant, tout en réalisant une première approche de montage financier.

RESSOURCES HUMAINES ET RECRUTEMENT

Vous aspirez à donner un nouveau souffle à votre gestion du personnel ? Grâce à l'action Ressources humaines et recrutement vous repensez la gestion de votre personnel, l'animation et le management de vos équipes. La méthode d'un recrutement réussi est également abordée avec la définition des besoins, des profils et l'intégration dans l'entreprise.

EXPORT

Vous cherchez à trouver les moyens de prospecter et à élargir votre marché à l'international ? L'action Export vous permet d'intégrer la dimension internationale dans la stratégie de votre entreprise, et vous guide dans la préparation d'une mission de prospection à l'international.

INNOVATION

Vous avez besoin d'enrichir votre réseau de partenaires techniques et financiers pour mener à bien votre projet d'innovation ? De l'identification de vos besoins à la formalisation du projet, vous serez guidé dans vos démarches de financement et de montage de dossiers, et conseillé dans la valorisation de votre innovation.

GESTION ET FINANCES

Vous voulez gagner en efficacité dans la gestion de votre entreprise ? L'action Gestion et finances sert à optimiser le traitement des factures, la gestion de votre temps et vous guide dans la maîtrise de la rentabilité, du prévisionnel financier, des indicateurs de gestion, etc.

SALON

Vous souhaitez faire de votre participation à un salon, un tremplin commercial ? L'action Salon vous offre un suivi personnalisé afin d'être opérationnel avant, pendant et après le salon (technique de vente, optimisation du stand, relations presse, etc.)



TRANSMISSION D'ENTREPRISE

Vous cherchez à transmettre votre entreprise dans les meilleures conditions ? Une transmission réussie passe par la valorisation de votre entreprise. Cette action vous prépare à la vente grâce à un diagnostic précis et à un état des lieux définissant les stratégies indispensables à mettre en œuvre.

L'ensemble de ces actions sont proposées par des conseillers experts de la CMA ou, ponctuellement, par des consultants spécialisés, qui ont tous une connaissance pointue de l'entreprise artisanale et de son environnement.

▷ **Pour bénéficier d'un diagnostic et d'un accompagnement sur mesure, contactez votre CMA.**



CONJOINT COLLABORATEUR, UN STATUT LIMITÉ À 5 ANS

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le statut de conjoint collaborateur, qu'il concerne un conjoint marié, pacsé ou concubin, est limité à une durée de cinq ans.

Le plan d'action en faveur des travailleurs indépendants, repris par la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2022, a introduit certaines mesures pour moderniser le statut de conjoint collaborateur pour les personnes participant de façon régulière à l'activité de l'entreprise.

du conjoint à l'égard du chef d'entreprise.

VERS PLUS DE DROITS

Le but est de ne conserver que les options les plus protectrices des droits du couple, et garantir des droits à la retraite équitables entre le chef d'entreprise et son conjoint collaborateur.

Le statut de conjoint collaborateur permet de bénéficier d'une couverture sociale en cas de maladie, de maternité ou de paternité. Il permet aussi de se constituer des droits personnels pour la retraite en contrepartie de versement de cotisations sociales. Votre conseiller CMA peut vous communiquer toutes les informations nécessaires.

LIMITER LA DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Jusque-là, seuls les conjoints et les partenaires de PACS pouvaient bénéficier du statut de conjoint collaborateur. La réforme permet l'accès à ce statut au concubin du chef d'entreprise. Mais l'exercice sous le statut de conjoint collaborateur est désormais limité à cinq ans au cours d'une carrière professionnelle. L'objectif de cette mesure est de rester transitoire et d'inciter les conjoints, partenaires de PACS ou concubins, à se tourner vers des statuts plus protecteurs des personnes, comme celui de conjoint salarié ou associé. L'idée est de limiter une éventuelle situation de dépendance économique



DÉCLARER LE STATUT DE SON CONJOINT AUPRÈS DE LA CMA

La CMA accompagne le chef d'entreprise qui a pour obligation de déclarer le statut de son conjoint.

Pour ce faire, vous devrez vous munir d'un extrait d'acte de mariage, d'une attestation de PACS ou d'une attestation de concubinage. L'attestation de PACS est délivrée par votre mairie au moment de la signature du PACS. Pour une attestation de concubinage, il faut également vous rapprocher de votre mairie ou, à défaut, faire une attestation sur l'honneur.

La déclaration du statut du conjoint doit être établie par le chef d'entreprise sur un document spécifique. De son côté, le conjoint collaborateur doit lui aussi remplir une attestation sur l'honneur relative au statut choisi, attestation qui lui sera transmise par la CMA à l'occasion d'un rendez-vous dédié.



CONTRAT D'APPRENTISSAGE : CONFIEZ-NOUS LES FORMALITÉS

Vous avez enfin trouvé l'apprenti répondant à vos souhaits mais vous devez encore effectuer toutes les formalités obligatoires ? Une contrainte supplémentaire pour vous, artisan, toujours à court de temps. Profitez de l'accompagnement de la CMA pour l'élaboration de vos contrats d'apprentissage.

Lorsque le chef d'entreprise donne son accord pour former un jeune, il a l'obligation d'effectuer les formalités nécessaires. Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail comme les autres, même si sa durée est généralement de deux ans. Une fois l'apprenti sélectionné, il incombe au dirigeant de s'acquitter des démarches administratives : rédaction du contrat d'apprentissage, envoi au centre de formation, dépôt auprès de l'OPCO (Opérateur de Compétences) pour obtenir les aides à l'embauche, etc.

SÉCURISER VOTRE CONTRAT

La CMA accompagne le chef d'entreprise dans la formalisation et la sécurisation du contrat d'apprentissage en proposant un suivi global avec pour point de départ une analyse de la situation réglementaire. Cette étape permet de vérifier l'habilitation du dirigeant à former

par apprentissage, à transmettre des informations sur les conditions d'embauche d'un apprenti (statut, diplôme préparé, salaire, temps de travail, modalités de rupture du contrat, etc.) et les aides financières éventuelles.

L'accompagnement porte également sur la rédaction du contrat d'apprentissage (calcul des taux de salaires au regard du parcours de formation du jeune, montant du salaire brut mensuel à l'embauche, etc.). Ce service individualisé facilite les démarches et garantit la conformité du contrat d'apprentissage.

UNE FOIS LE CONTRAT SIGNÉ

Le contrat étant rédigé et signé, il doit être retourné au centre de formation pour obtenir son visa et formaliser l'inscription du jeune apprenti. Le centre de formation retourne le document accompagné d'une convention de formation.

Charge à l'employeur de signer cette dernière et de la déposer, avec le contrat d'apprentissage, auprès de l'OPCO dont dépend son entreprise. Cette étape est nécessaire pour bénéficier des aides à l'embauche et obtenir un accord de prise en charge.

La CMA assiste l'entreprise en cas de difficultés lors de cette étape. L'OPCO transmet ensuite les contrats au ministère du Travail et de la Formation professionnelle et à l'Agence de services et de paiement (ASP) pour déclencher l'aide. Il revient cependant à l'employeur d'établir puis de transmettre à l'URSSAF la déclaration préalable à l'embauche (DPAE).

UN MÉDIATEUR À VOTRE DISPOSITION

Les conseillers de la CMA assurent un suivi jusqu'au terme du contrat, que ce soit pour répondre aux questionnements de l'employeur ou pour l'assister sur d'éventuels changements relatifs au contrat. En cas de conflit pendant la durée du contrat d'apprentissage, l'employeur et l'apprenti ont la possibilité de saisir le médiateur pour résoudre leurs différends au sujet de l'exécution ou de la rupture du contrat d'apprentissage. La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel complète cette mission et rend désormais obligatoire l'entretien avec le médiateur en cas de démission de l'apprenti. Elle encadre les modalités de cette démission avec le représentant légal du jeune et précise les modalités liées à l'exclusion du jeune du CFA. En Auvergne-Rhône-Alpes, un médiateur est joignable dans chaque CMA.

▷ **Pour plus d'information, contactez votre CMA.**





FACILITER VOS RECRUTEMENTS AVEC VOTRE CMA

La difficulté à recruter revient sans cesse dans les discours des chefs d'entreprise, tous secteurs d'activité confondus. Face à cette problématique pénalisante pour nombre d'artisans, les CMA proposent des plans d'actions sur mesure.



Le délai pour recruter s'allonge d'année en année et peut atteindre plus d'un an pour 18 % des entreprises, notamment dans le secteur du bâtiment*. L'inadéquation du profil des candidats, la mauvaise image de certains secteurs d'activité et, dans de nombreux cas, la localisation des entreprises constituent les trois principaux freins au recrutement. Une situation qui pousse trois artisans sur quatre à renoncer à recruter faute de candidature intéressante.

PARFAIRE SA GESTION RH AVEC LA CMA

Pour remédier à cet état de fait et permettre aux artisans de recruter plus aisément, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes leur propose des accompagnements sur mesure. Première étape, un diagnostic en ressources humaines et responsabilité sociétale de l'entreprise permet aux dirigeants de faire un point sur le recrutement, la gestion des compétences, la motivation et la

fidélisation des salariés, l'organisation du travail, le management et leurs obligations légales en tant qu'employeur. Le conseiller expert de la CMA dresse un état des lieux des pratiques de l'entreprise, détermine les points forts, les axes de progrès et élabore un plan d'action ad hoc.

Cet accompagnement permet également l'identification du profil idéal du candidat, la rédaction de l'offre d'emploi et sa diffusion ainsi que la première sélection des candidatures. Les conseillers de la CMA sont disponibles pour aider à la conduite des entretiens de recrutement et l'intégration de la nouvelle recrue dans l'entreprise.

LA CMA ET PÔLE EMPLOI CONJUGUENT LEUR EXPERTISE

Afin de compléter son offre et proposer une solution globale et pertinente aux chefs d'entreprise, la CMA Auvergne-Rhône-Alpes a signé avec Pôle emploi une convention de partenariat pour 2022. L'objectif ? Coordonner leur expertise liée à l'emploi, favoriser

l'alternance et l'accès à l'emploi dans les métiers de l'artisanat ainsi que la création et la reprise d'entreprise. La CMA et Pôle emploi entendent ainsi assurer un diagnostic de la situation de l'emploi dans le secteur artisanal en Auvergne-Rhône-Alpes. Ce travail permettra la construction d'une politique territoriale spécifique pour apporter des réponses aux besoins des entreprises et à favoriser l'insertion des demandeurs d'emploi. Concernant l'accès à l'emploi, les deux acteurs s'engagent à proposer une offre de services renforcée aux petites entreprises avec pour objectif de faire correspondre plus efficacement l'offre et la demande. Côté recruteurs, cela se matérialise notamment par un accompagnement spécifique pour une meilleure définition de leurs besoins et des compétences recherchées.

*Source : Newsletter Actualité économiques CMA Auvergne-Rhône-Alpes.

▷ **Contactez votre CMA pour être accompagné dans vos recrutements.**



OFFRE DE FORMATIONS DE JUILLET À OCTOBRE 2022



* Éligible CPF



NUMÉRIQUE

**INSTAGRAM : LE RÉSEAU SOCIAL
DE L'IMAGE**

1 jour

Lundi 18 juillet à Roanne
Mardi 18 octobre à St-Étienne

**TIRER PROFIT DES RÉSEAUX
SOCIAUX POUR AUGMENTER
SES VENTES - FOCUS FACEBOOK**

1 jour

Lundi 10 octobre à Saint-Étienne
Mercredi 12 octobre à Roanne

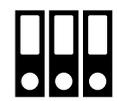


COMMERCIAL

RÉUSSIR SES NÉGOCIATIONS

2 jours

Dates : nous consulter



COMPTABILITÉ & GESTION

GÉRER EFFICACEMENT

SA MICRO-ENTREPRISE

DÈS LE DÉBUT DE SON ACTIVITÉ

1 jour

Dates : nous consulter

LES BASES DE LA COMPTABILITÉ

4 jours

Lundi 3, 10, 17 et 24 octobre
à Saint-Étienne



JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

ALIMENTAIRE : RESPECTER *

LES OBLIGATIONS D'HYGIÈNE

ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE (HACCP)

2 jours

Connaître la réglementation et répondre
aux obligations.

Lundi 19 et 26 septembre
à Saint-Étienne

ALIMENTAIRE : RÉDIGER SON PLAN

DE MAÎTRISE SANITAIRE

1 jour

Lundi 17 octobre
à Saint-Étienne



LANGUES

ANGLAIS – NIVEAU DÉBUTANT

15 séances de 2 heures

Les lundis en matinée

À partir du lundi 3 octobre
à Saint-Étienne

Dates : nous consulter

ANGLAIS – NIVEAU

PERFECTIONNEMENT

15 séances de 2 heures

Les lundis en matinée

À partir du lundi 3 octobre
à Saint-Étienne

Dates : nous consulter



TECHNIQUES MÉTIERS

ESTHÉTIQUE – EXTENSION DE CILS

2 jours

Lundi 3 et mardi 4 octobre
à Saint-Étienne



FORMATIONS DIPLOMANTES ET QUALIFIANTES

ASSISTANT DE DIRIGEANT

D'ENTREPRISE ARTISANALE (ADEA)

NIVEAU IV

203 heures

Tous les lundis en journée

**MODULE : réaliser la gestion et la
comptabilité courante et financière
d'une entreprise artisanale**

Du 10 octobre au 12 juin 2023
à Saint-Étienne

INFORMATION

Retrouvez le témoignage
de 3 conjointes d'entreprise
artisanale en page suivante.
Elles ont suivi et viennent de
valider tous les modules ADEA.



CONTACTS

- Valérie Messana 04 26 03 06 68
- Marc Pirez 04 26 03 06 53

formation.loire@
cma-auvergnerrhonealpes.fr

Retrouvez toutes nos fiches
détaillées sur cma-loire.fr



ADEA : ELLES ONT VALIDÉ LES 4 MODULES DE LA FORMATION ET ELLES NOUS EN PARLENT !

Formation qualifiante et diplômante de niveau Bac, éligible au Compte Personnel de Formation (CPF), Patricia Schrag, Karène Beal et Amandine Brunetto ont suivi les 4 modules de l'ADEA et obtenu leur diplôme.



Patricia Schrag
Dirigeante de la SAS
SDFG Étanchéité
bardage à St-Étienne



Karène Beal
Cheffe d'entreprise
en secrétariat
à Sainte-Agathe-
la-Bouteresse



Amandine Brunetto
Conjointe salariée
de la SAS MARTINS,
maçonnerie
menuiserie à
Roche-la-Molière

ARTISANAT DE LA LOIRE : QUELLES ÉTAIENT

VOS INTENTIONS EN SUIVANT L'ADEA ?

Patricia Schrag : Mon mari venait de s'installer à son compte et j'ai vu à cette époque, la formation sur le site de la CMA. Je voulais entamer une reconversion professionnelle et je trouvais que c'était un bon moyen pour y parvenir, même si pour le moment je conserve toujours mon emploi à temps plein en parallèle.

Karène Béal : Pour moi, c'était l'aspect diplômant de la formation qui m'intéressait d'autant que je n'avais pas le Bac. Et j'avais envie de faire évoluer mon entreprise.

Amandine Brunetto : C'est la combinaison des 2 raisons : être mieux outillée pour travailler dans l'entreprise dans laquelle je suis salariée à mi-temps et obtenir un diplôme pour une reconversion professionnelle, que je puisse valoriser à l'extérieur.

ADLL : AVIEZ-VOUS PRÉVU AU DÉPART, DE SUIVRE

OU PAS TOUS LES MODULES ET LA DURÉE

ÉTAIT-ELLE UN FREIN ?

P.S. : Comme c'était une formation diplômante et que j'en avais besoin pour ma reconversion, je savais que ça passerait par le suivi de tous les modules. La durée n'était pas un frein, même si en étant plus courte, j'aurais pu mettre en pratique encore plus tôt.

K.B. : j'avais prévu de faire l'ensemble du parcours ADEA. Je savais que j'en avais au moins pour 3 ans, mais j'étais motivée. J'ai suivi 2 modules à Roanne et 2 à St-Étienne.

A.B. : Je savais que tous les modules avaient leur intérêt, chacun permettant de monter en compétences dans un domaine. J'avais conscience que c'était sur le long terme. Je l'ai surtout ressenti pour le dernier module. Mais son report à cause du Covid était encore conciliable avec mes contraintes. S'il avait été retardé davantage, je me serai posé la question.

ADLL : QUELS BÉNÉFICES EN AVEZ-VOUS RETIRÉS

POUR VOUS ET/OU L'ENTREPRISE ?

P.S. : J'ai 2 exemples. J'ai fait des progrès en informatique là où je perdais beaucoup de temps et j'ai pu mettre en place bien plus facilement des documents réglementaires pour l'entreprise et nos 4 salariés comme les plans de sécurité, les conventions collectives...

K.B. : Les acquis en matière de gestion me permettent de mieux comprendre le langage comptable et de détecter plus facilement mes points forts et points faibles. J'ai pu prendre aussi du recul sur mon entreprise et aller sur d'autres activités complémentaires pour préparer l'avenir. J'ai travaillé également sur l'image de mon entreprise.

A.B. : J'ai professionnalisé mes démarches : gain de temps en secrétariat informatique et mise en place de documents plus élaborés, une communication en interne plus efficace. Le module Stratégie commerciale donne aussi des outils pour mieux identifier ses points faibles et y apporter des solutions.

ADLL : RECOMMANDERIEZ-VOUS CETTE FORMATION ?

P.S. : Je l'ai déjà recommandée autour de moi ! Il faut la faire le plus tôt possible pour capitaliser rapidement.

K.B. : Sans hésiter, je la recommanderais même si j'avoue avoir peiné sur la partie Gestion.

A.B. : C'est une formation très complète et chaque module a son utilité. L'effet de groupe a bien joué à chaque fois. Alors oui je la recommande. Par contre il faut être patient.



COMMENT FINANCER VOTRE FORMATION ?

À une époque de constantes évolutions, la formation est devenue indispensable pour permettre aux chefs d'entreprise, comme à leurs salariés, de faire évoluer leurs compétences et d'appréhender les changements.

Différentes solutions permettent de financer ces formations. Qu'il s'agisse de formations courtes ou longues, leur financement total ou partiel dépend du statut de la personne qui va suivre la formation.

VOUS ÊTES CHEF D'ENTREPRISE, CONJOINT COLLABORATEUR OU ASSOCIÉ

Si vous avez l'un de ces trois statuts, la formation que vous allez choisir va déterminer la source du financement. Si vous optez pour une formation technique et professionnelle, votre demande de financement devra se faire auprès du Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise artisanale (FAFCEA), dont la mission est de permettre aux artisans et à leur conjoint collaborateur de se former tout au long de leur vie pour améliorer leurs compétences. Le FAFCEA est géré au niveau national par les organisations professionnelles représentatives de l'artisanat. Si vous êtes chef d'entreprise non salarié inscrit au Répertoire des métiers et que vous vous orientez vers une formation plus générale liée à la gestion et au développement de votre entreprise, vous devrez adresser votre demande de financement au Conseil de la formation (CDF). Attention, seules les formations dispensées par des organismes certifiés Qualiopi sont éligibles à un financement du



CDF. Les dossiers de demande de financement doivent impérativement être déposés huit jours avant le début de la formation. Pour les chefs d'entreprise, conjoints collaborateurs ou associés, sous réserve des fonds disponibles, votre CMA effectue la demande de financement et effectue les démarches à votre place. Enfin ils peuvent également financer leur formation grâce au compte personnel de formation (CPF) et au crédit d'impôt formation dirigeant.

VOUS ÊTES SALARIÉ

Salarié, vous dépendez dans ce cas d'un opérateur de compétences (OPCO) qui assure la gestion financière de vos formations. Après examen de votre dossier, l'OPCO et votre branche professionnelle (regroupement d'entreprises d'un même secteur d'activité et qui relèvent d'une convention collective ou d'un accord) peuvent abonder votre compte CPF. Par ailleurs, le Projet de Transition

Professionnelle (PTP), mis en œuvre par Transition Pro, est un autre dispositif qui permet aux salariés, de financer une formation certifiante en vue de changer de métier.

VOUS ÊTES DEMANDEUR D'EMPLOI

Concernant les demandeurs d'emploi qui disposent d'un compte personnel de formation, si leurs droits CPF ne suffisent pas pour couvrir les frais de formation, Pôle emploi peut compléter le financement. Sachez également qu'afin de favoriser l'insertion rapide et durable dans le monde du travail la région Auvergne-Rhône-Alpes a considérablement enrichi son offre de formations accessible sous différents statuts.

▷ **Pour vous aider à trouver le bon financement, contactez le conseiller formation de votre CMA. Il saura vous guider parmi les différentes solutions.**



LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Le compte personnel de formation (CPF) permet à toute personne active, dès son entrée sur le marché du travail, d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle. Ces droits, qui s'expriment en euros, peuvent être activés à partir du site internet dédié moncompteformation.gouv.fr ou de l'application Mon Compte Formation. La création du compte permet de prendre connaissance du budget disponible et des formations éligibles au CPF.

**MON
COMPTE
FORMATION**

LE COMPTE D'ENGAGEMENT CITOYEN

Le compte d'engagement citoyen (CEC) recense les activités bénévoles, de volontaire ou de maître d'apprentissage. Il permet d'acquérir des droits à la formation qui sont versés sur le CPF. Pour consulter le montant de vos droits acquis par le CEC, vous devez ouvrir un compte personnel d'activité (CPA).

LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Le Conseil en évolution professionnelle (CEP) est un service public gratuit, accessible aux salariés du privé, indépendants, intérimaires, artisans, durant toute leur vie professionnelle. Les conseillers du CEP les accompagnent dans toutes leurs envies et démarches d'évolution professionnelle afin de faire le point sur leur avenir professionnel, les informer sur l'utilisation de leur CPF, sur les moyens d'évoluer dans leur entreprise, de valoriser leurs compétences, de créer ou reprendre une entreprise, de découvrir de nouveaux métiers, de démissionner pour changer de vie ou se reconvertir, etc.

► Prenez rendez-vous auprès du CEP et soyez reçu par l'un des conseillers, dans l'un des 125 sites en région Auvergne-Rhône-Alpes ou à distance 09 72 01 02 03.



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**ARTISANS,
PENSEZ À VOUS FORMER !**

Grâce au Conseil de la formation, financez votre formation pour gérer ou développer votre entreprise.

Réservé aux chefs d'entreprise inscrits au répertoire des métiers et à leur conjoint (collaborateur ou associé).

Déposez en ligne votre demande de financement :
<http://cdf.crma-auvergnerhonealpes.fr>



SÉBASTIEN LASSAIGNE

DANS LE SILLON D'UNE REPRISE D'ENTREPRISE EN TP

En 2020, Sébastien Lassaigue a tranché avec son métier d'origine lorsqu'il reprend une entreprise de Travaux publics sur la commune de Villemontais. Mais il avait bétonné son projet. Creusons !

L'appel de la pelle ? À écouter le chef d'entreprise sur les circonstances de son installation en 2020, sa longue expérience professionnelle dans l'automobile le prédestinait plutôt à reprendre un garage. Au final, changement de trajectoire professionnelle lorsqu'il apprend qu'une entreprise de TP est à reprendre sur la commune, un secteur qui ne lui est cependant pas tout à fait étranger : Sébastien Lassaigue était adjoint à la voirie avant son mandat actuel de maire. Après plusieurs rencontres avec le vendeur, il décide de relever le défi : « J'avais travaillé pendant 18 ans dans une importante concession auto, de la vente jusqu'à la direction du magasin » explique le chef d'entreprise qui reprend : « j'étais arrivé dans une impasse et j'avais surtout besoin de m'épanouir en travaillant maintenant pour moi. » En parallèle de son engagement de maire, « ma 2^e casquette de chef d'entreprise » se plaît-il à dire en souriant, il est à la manœuvre en prenant le temps de poser les fondations nécessaires à son projet : il passe ses permis poids lourd, super



lourd, une FIMO en 2018, une capacité de transport fin 2019 et travaille un an en intérim dans l'entreprise du cédant. Il se fait également accompagner par la CMA dans le cadre dispositif Ambition Région Création pour son business plan et une demande de prêt d'honneur notamment.

« MON ANCIENNE VIE ME SERT AUJOURD'HUI »

Deux ans plus tard, son entreprise est passée de 1 salarié à 7 collaborateurs qui contribuent tous à la croissance de l'entreprise. « Dans mon activité, le côté humain me plaît et je fais en sorte de créer de bonnes conditions sociales et de travail pour que mon équipe se sente bien ici. Je peux compter sur elle. C'est gagnant-gagnant. » Et d'ajouter : « Comme j'étais dans le commerce, mon ancienne vie me sert aujourd'hui », une remarque qui prend tout son sens si l'on en juge par la croissance du chiffre d'affaires de 15 % et par la gamme des prestations proposées. TP de la Côte Roannaise propose

notamment la location de pelle ou camion avec chauffeur pour le compte de grands donneurs d'ordre ainsi que ses compétences en terrassement, aménagements de puits, fossés, micro-stations eaux usées, assainissements, débroussaillage, taille de haies ou préparation des sols, selon les besoins de la clientèle : les communes, les particuliers (une cible en augmentation) et les entreprises ; une offre rendue possible grâce aujourd'hui à un parc conséquent de matériels, complété cette année encore par l'acquisition d'une pelle de plus de 110 k€. C'est ainsi que Sébastien Lassaigue consolide les fondations de l'entreprise rachetée 1 mois avant le 1^{er} confinement et la fermeture provisoire de 2 mois qui suivra, Covid oblige. Sa trajectoire et le métier auraient-ils inspiré l'un de ses fils qui, à la rentrée prochaine, rejoindra une école à Égletons... de TP ? Allez savoir !

▷ **EURL TP de la Côte Roannaise**
Sébastien Lassaigue
477 chemin du vignoble
42155 Villemontais



SE PRÉMUNIR CONTRE LES VOLS DE CARBURANTS

Avec la hausse des tarifs à la pompe, la gendarmerie de la Loire observe une recrudescence des vols de carburants. Ces actes de malveillance qui interviennent majoritairement de nuit, ne sont certes pas nouveaux, mais l'amplification du phénomène d'une part et l'évolution des prix d'autre part sont intimement corrélés. Quelques conseils de la gendarmerie pour limiter les risques.

QUELLES SONT LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE SUR LES VÉHICULES ?

- **Gêner l'accès au réservoir :** stationner de manière à gêner l'accès du réservoir peut s'avérer dissuasif ou retarder l'opération malveillante.
- **Privilégier des réservoirs vides pour le stationnement de ses véhicules et engins durant le week-end et informer par une pancarte :** cette solution requiert organisation et anticipation, car elle suppose de faire un plein en début de semaine pour terminer avec un réservoir quasi vide en fin de semaine.
- **Le bouchon de réservoir renforcé avec cadenas :** cette solution économique est relativement efficace contre les voleurs amateurs, mais elle n'arrête pas les équipes plus organisées qui procèdent à un arrachage du bouchon ou à un perçage du réservoir. Dans ce cas le préjudice est double.
- **La crépine perforée :** cette solution empêche l'introduction d'un tuyau dans le réservoir.
- **Le système à ailettes avec protection de l'accès à la jauge par une tôle d'acier :** c'est un système d'ailettes tournantes qui fait obstacle à l'introduction d'un tuyau de siphonnage.
- **La détection électronique sur la jauge de carburant :** en cas de baisse anormale de carburant dans le réservoir, provoquée par un

siphonnage, un perçage de réservoir ou encore par le démontage de la jauge, le système peut actionner une sirène avec en option transmission de l'alarme par SMS ou par e-mail à une société de gardiennage ou sur un smartphone.

QUELLES SONT LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE SUR LES ESPACES DE STATIONNEMENT ?

- **Stationner sur des zones non isolées et grouper les ensembles routiers :** les aires d'autoroutes ou les aires de service (celles où une station est implantée) sont à privilégier. Vous devez éviter les secteurs isolés en préférant les zones éclairées et si possible sécurisées où votre véhicule reste à votre vue, et grouper les ensembles routiers en les stationnant au plus près les uns des autres.
- **Soyez observateurs :** des curieux ou véhicules dont les occupants

semblent scruter les camions doivent vous alerter.

- **Les parcs fermés avec systèmes de détection de présence / éclairage et de vidéosurveillance :** ils sont reliés à des sociétés de gardiennage ou avec renvoi sur smartphone. Ce type de solution sera privilégié pour les flottes qui rentrent au parc tous les soirs et qui stationnent systématiquement dans la zone placée sous détection. Cependant, ce système n'est pas adapté à tous les métiers.

Dans la Loire, 2 référents sûreté du groupement de gendarmerie départementale peuvent vous aider à bien analyser la mise en sûreté de votre lieu de travail. N'hésitez pas à les solliciter.

▷ **Contact : cptm.ggd42@gendarmerie.interieur.gouv.fr**





FORMULE 2 EN 1 AVEC ORNELLA AUDIC ET LAETITIA MONNET

Un bâtiment rénové par la commune de St-Étienne-le-Molard accueille depuis 2020 le salon de coiffure d'Ornella Audic avec son apprenti et le salon d'esthétique en onglerie, épilation, soins visage et corps et maquillage de sa sœur Laetitia Monnet. On démêle ? Au poil !



Ornella et Laetitia proposent des activités complémentaires dans l'univers du bien-être. « Les 1^{ers} mois, on avait chacune notre clientèle et au fur et à mesure, elle est passée d'un salon à un autre selon ses besoins comme si l'on était une seule entité, une formule 2 en 1 » explique Ornella, sourire aux lèvres. Sa sœur Laetitia rajoute pour illustrer : « C'est un atout auprès des futures mariées par exemple qui apprécient de trouver des prestations de A à Z en un même lieu. »

SOUS LE MÊME TOIT, MAIS... CHACUNE CHEZ SOI.

Un même lieu, mais des espaces séparés, au rez-de-chaussée pour la coiffure et à l'étage pour l'esthétique. « En 2018, j'avais contacté Loire Forez Agglomération qui avait connaissance du projet immobilier de la commune. Je cherchais un local et comme l'étage pouvait aussi être loué, j'en ai parlé à ma sœur » explique notre coiffeuse. Et les aménagements ont ainsi été conçus en fonction des contraintes de chaque activité puisque la commune

avait pris soin d'associer les 2 cheffes d'entreprise à toutes les étapes des aménagements.

UNE AMBITION SEMBLABLE... MAIS DES PARCOURS DIFFÉRENTS

Le souhait d'une installation en milieu rural était partagé. Mais alors qu'Ornella avait déjà de solides racines dans son métier la coiffure, avec son CAP, BP et ses 10 années d'expérience salariée dont 5 comme responsable dans un salon en Bretagne, Laetitia devait encore réussir son CAP d'esthétique pour sa reconversion. Elle s'explique : « Mon travail dans un labo d'examen en cancérologie depuis 16 ans était passionnant, mais il était devenu pesant et j'avais d'autres attentes. À la naissance de mon 3^e enfant et au moment de reprendre mon travail, j'ai beaucoup cogité et après quelques questions existentielles, j'ai pris conscience que j'avais envie de basculer dans le bien-être. » Après l'accompagnement de la CMA pour son prévisionnel et une demande de prêt d'honneur qui lui permettent de conforter son projet, elle adore aujourd'hui lire sur les visages, le

plaisir qu'elle procure. Et si elle se donne 2 à 3 ans pour confirmer la bonne santé de son entreprise, les signes sont encourageants pour toutes 2.

DES SIGNES ENCOURAGEANTS... PARCE QU'ELLES LE VALENT BIEN.

Depuis leur ouverture respective, la clientèle locale, dans un rayon d'environ 15 km alentour, est toujours présente et fidèle même aux heures sombres et compliquées vécues pendant la pandémie Covid. À une gamme étendue de prestations, maîtrisées par des suivis réguliers de formations, s'ajoutent une grande amplitude d'ouverture avec une nocturne hebdomadaire pour les 2 salons, un emplacement de choix au carrefour de plusieurs routes départementales et de nombreuses places de parking. Autant d'atouts supplémentaires qui ne sont sans doute pas étranger à la fréquentation soutenue qu'elles observent et... prometteuse.

▷ **Ornella Coiffure
& Le sens des regards**
46 route de la Batie d'Urfé
42130 Saint-Étienne-le-Molard



74%

**des artisans et commerçants
pensent être mal protégés
en cas de problème de santé***

*Source : Étude Observatoire de la Prévoyance / OpinionWay.

ET VOUS ?

**Pour le savoir, nous vous proposons un diagnostic gratuit personnalisé
de votre couverture en santé et en prévoyance.**

NOTRE CONTACT :

Rachel Bally – 06 84 50 27 87 – r.bally@alptis.fr – alptis.org

PARTICULIERS • INDÉPENDANTS • ENTREPRISES

• Santé • Prévoyance • Emprunteur • Épargne Retraite • Financement





FACE À L'AUGMENTATION DU COÛT DES MATIÈRES PREMIÈRES BPAURA VOUS ACCOMPAGNE

+X FINANCEZ VOS BESOINS DE TRÉSORERIE⁽¹⁾

L'augmentation du coût des matières premières peut fortement impacter votre trésorerie. Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes vous accompagne et vous conseille avec des solutions adaptées à votre activité, à vos risques et à vos besoins spécifiques.

Rapprochez-vous d'un de nos conseillers.

**BANQUE
POPULAIRE** 
AUVERGNE RHÔNE ALPES

Communication à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes.

Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - Siren 605 520 071 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance N° ORIAS : 07 006 015- Siège social : 4, boulevard Eugène Deruelle - 69003 LYON - N° TVA intracommunautaire : FR 00605520071 - 05/22 - Crédit photo : IStock